

Procès Verbal du 1er conseil d'école

Vendredi 16 octobre 2015

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

1, rue des écoles – 31410 CAPENS

Les présents :

Les représentants de parents titulaires :

Mme HASAND
Mme ROCHEFORT
Mme PERIS

L'équipe enseignante:

Mme GALISSIER – enseignante et directrice
Mme HEPP – enseignante
Mme OHAYON – enseignante
Mme GRAGLIA – enseignante
Mme BODIER-GARCIA – enseignante
Mme NOGUÈS – enseignante
Mme BORDOIS – enseignante

Les représentants suppléants :

M. HERNANDEZ
Mme NEGRIER
Mme BOULOUCH
Mme RICHEUX
Mme MATHIEU

La municipalité:

M. DANES - Maire
Mme BEZIAUD – adjointe chargée de l'école
Mme LECUSSAN- conseillère municipale

La cantine :

Mme GISTAIN

Les absents excusés : M.RABUTEAU, Mme VILLATTE, M.CHAUSSARD (IEN)

Ordre du jour :

1. Les effectifs / répartition
 2. Révision et vote du règlement intérieur
 3. Point mairie
 4. Résultats des élections
 5. les budgets : mairie / coopérative
 6. Projets et actions pédagogiques
 7. Sécurité : incendie, PPMS ...
 8. ALAE / TAP / APC
 9. Questions diverses.
 - liste fourniture
 - horaires d'école
 - point financier
 - sortie piscine
 - sortie scolaire
 - cahier de liaison
 - visite de l'école
 - PAI
- horaires TAP / organisation
 - ALAE

1. Les effectifs

A la rentrée, il y avait 116 élèves inscrits et 116 présents. Nous en perdrons 3 à la rentrée des vacances de Toussaint mais 1 inscription est prévue pour janvier. Stabilisation à 114.

Ils sont répartis de la manière suivante :

PS / MS: 22 élèves, 16 PS et 6 MS Mme OHAYON avec Mme BALONDRADE comme Atsem
MS / GS : 22 élèves, 11 MS et 11 GS Mme HEPP avec Mme DENYS comme Atsem
CP / CE1 : 23 élèves, 11 CP et 12 CE1 de Mme GRAGLIA et Mme BORDOIS
CE2 / CM1 : 25 élèves, 18 CE2 et 7 CM1 de Mme BODIER-GARCIA
CM1 / CM2, 24 élèves, 11 CM1 et 13 CM2 de Mme GALISSIER et Mme NOGUÈS

2. Révision du règlement intérieur et vote

Des changements ont été effectués dans le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires : lecture des changements

Changement des horaires des APC : §5
8h20-8h50 les mardis et jeudis matin et 16h-16h30

Règlement voté et validé à l'unanimité.

3. Mairie

Mme Béziaud prend la parole et fait un rappel concernant le règlement cantine :

Remise en place du permis à points car soucis de discipline et augmentation du nombre de présents à la cantine. Si l'enfant perd la totalité de ses points, exclusion temporaire.

Les enfants récupèrent tous les points à chaque retour de vacances.

Selon Mme Rochefort, pourquoi ne pas envisager de valoriser les comportements positifs.

Mme Graglia souligne le fait que Mme Miranda prend le temps de valoriser verbalement les enfants, de transmettre l'information aux enseignantes sur les comportements positifs ou négatifs.

La Directrice rappelle que les parents qui souhaitent venir partager un repas à la cantine pour observer peuvent le faire après avoir prévenu la mairie.

Mme Galissier signale qu'il y a des problèmes de ligne téléphonique, le téléphone de la Direction ne fonctionne plus, impossibilité d'être jointe. (absence, prise de rendez-vous...). Une école ne peut fonctionner de la sorte. Mme Béziaud répond que la secrétaire de mairie a tenté de joindre l'opérateur et qu'un agent doit se mettre en contact avec la directrice.

Demande de petits travaux :
table classe 4 à réparer
casier à placer
miroir incassable à placer classe 1
stores classe 2 et 5 à réparer.

4. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Élections des représentants de parents d'élèves :

Une seule liste de parents, non constituée en association présentée.

Nombre d'inscrits sur les listes : 157

Nombre de votants : 108

Nombre de votes blancs ou nuls : 11

Nombre de suffrages exprimés : 97 soit 68,79%

Les cinq postes de titulaires sont pourvus ainsi que les cinq postes de suppléants.

Les titulaires :

M. RABUTEAU
Mme HASAND
Mme PERIS
Mme ROCHEFORT
Mme VILLATTE

Les suppléants :

Mme BOULOUCH
M. HERNANDEZ
Mme NEGRIER
Mme MATHIEU
Mme RICHEUX

Mme Galissier précise aux délégués de parents d'élèves que seuls les titulaires auront le droit de voter. Avec leur accord, elle fera passer leur adresse mail dans les cahiers de liaison de toutes les familles et à la Mairie.

5. Budget Mairie / coopérative

• Mairie :

La mairie a alloué 40 € par élève pour l'année 2015 en ce qui concerne le matériel scolaire et le budget « fonctionnement ».

De plus, nous avons eu 300€ par classe pour le budget BUS, pour l'année également.

Enfin, cette année, pour la première fois, un budget spécifique de 500€ est alloué au fonctionnement du bureau. Pour Noël, la mairie accorde également 10€ par enfant.

• Coopérative Scolaire :

Le solde de début d'année était de 1 269,17€.

Des achats ont déjà été effectués.

A ce jour, la répartition par classe est la suivante :

classe 1 : 454,30 €
classe 2 : 371,09 €
classe 3 : 349,20 €
classe 4 : 358,25 €
classe 5 : 184,60 €

Nous avons demandé une participation libre et facultative aux parents. Nous avons reçu 1 220€. Nous leur adressons un grand merci pour avoir participé à la coopérative. Cependant participation en baisse par rapport aux effectifs.

6. Projets et actions pédagogiques

- Sortie théâtre le 02/10 à Odysud pour Peau d'âne, financé par la coopérative, la mairie a pris en charge le bus.
- Tournoi de rugby pour la classe 4, bilan très positif. (bus financé par la mairie)
- Cross CM1-CM2, le 17/11/2015. Les CM1 de la classe de Mme Bodier-Garcia avaient été invités dans un premier temps, puis, les conditions ayant changé, ils ne feront finalement pas partie de cette sortie.
- Sortie des classes de maternelle : le 03/11 au domaine Cap Al Campestre (Lherm) pour fabriquer du jus de pommes (journée), financée par la coopérative et la mairie (bus).
- Sortie théâtre pour les cycles 3 au théâtre du Grand Rond (cadeau Noël mairie) l'Ogrelet, la matinée du vendredi 13 novembre.
- Sortie classe 3 (cycle 2) au théâtre du grand-rond : le 18 décembre après-midi pour assister à « Allumette »
- Classe lecture pour la classe 3 fin mai début juin
- Piscine : 6 séances financées par la mairie à partir du 24/03 jusqu'au 12/05, les jeudis.
- Sortie fin d'année scolaire pour le cycle 1 : théâtre d'ombres et d'acteurs « Les 3 ours » à Odysud Blagnac.
- Sortie au cinéma VEO (Muret) pour la maternelle : « De la neige pour Noël » le mardi 15 décembre (matin). (cadeau de Noël mairie + bus mairie)
- Noël : des objets et friandises seront fabriqués par les élèves dans l'optique d'une vente au marché de Noël.
- Marché de Noël avant les vacances de Noël

- Projet de voyage : les volcans d'Auvergne sur 4 ou 5 jours. L'enseignante de la classe 5 attend un réel engagement de la part des parents.
- ENT, validation de l'IEN pour utiliser cet outil, plutôt dédié à l'élémentaire.
- Annulation du projet voile pour la classe 3 car test piscine non accessible pour les CP, activité déconseillée par les professionnels.

7. Sécurité

- Un exercice incendie a été effectué le lundi 21 septembre : le temps d'évacuation a été de 3 minutes 30. L'alarme a été entendue par tous les occupants de l'école et l'exercice s'est très bien déroulé.
- La mallette PPMS non vérifiée à ce jour.
- Exercice PPMS non encore programmé.

8. CLAE

Mme Roméro déclare que tout se passe bien au CLAE la fréquentation est stable :

matin : 20 élèves d'élémentaire et 15 de maternelle environ

soir : 25 élèves d'élémentaire et 15 de maternelle environ.

Suite à une contestation de facturation intervenue l'année précédente, un cahier d'émargement a été mis en place.

9. Questions diverses

- *Lors de la dernière rentrée scolaire, les parents d'enfants de moyenne section n'ont pas eu la liste de fournitures, les listes étaient disponibles à la mairie cependant la mairie disposait de 2 listes pour chacune des classes mais pas la liste des enfants affectés à chaque classe.*

Il y a eu un manque et un malentendu que nous notons afin d'y être plus vigilant l'année prochaine. Mme Ohayon précise que les parents dont elle gardait les enfants l'année suivante avaient été avertis.

- *Les parents ont pris note que l'horaire d'entrée à l'école était à 9h00, mais qu'en est il de la fin des cours ? 12h ? 12h10 ? pour le soir la question est la même, les enfants sortent rarement à 16h mais plutôt 16h10, cela réduit considérablement la demi heure de TAP qui suit.*

Rappel de la Directrice, les parents n'ont pas pris note que l'horaire d'entrée à l'école était 9h00. Il y a toujours des retardataires.

Obligation scolaire jusqu'à midi. Midi est l'heure de fin de cour et non de sortie.

- *Lors de la réunion de rentrée scolaire des parents ont été sensibilisés à des problèmes financiers de l'école (MS/GS : manque 5 cahiers de comptines et des ciseaux de gaucher ?), pouvons nous avoir le nombre de familles qui participent à la coopérative scolaire pour l'école entière ?*

L'enseignante n'a pas expressément signalé de problèmes financiers dans l'école. Il s'agit d'une interprétation libre des propos tenus lors de la réunion de rentrée d'où ce malentendu.

L'enseignante a certes épuisé son budget 2015 pour l'achat de petit matériel (ciseaux...), mais dès le déblocage du budget 2016, elle pourra effectuer les achats manquants pour sa classe. Ces manques n'altèrent en aucune façon le fonctionnement du travail dans la classe.

Cette question est gênante pour l'enseignante, nouvellement nommée dans l'école, et pour la Mairie. La Directrice et l'équipe enseignante s'accordent à dire que la Mairie est très généreuse.

Les parents élus sont d'ailleurs conscients que beaucoup d'efforts ont été faits depuis le changement de Mairie.

- *Sortie piscine : y a t-il assez de parents accompagnateurs ?*

La Directrice ne sait pas. Il y a une dizaine de parents qui ont l'agrément mais on ne peut prévoir si tôt leurs disponibilités pour les séances

- *Sortie scolaire de juin pour la classe de CM1/CM2, comment évolue le projet ?
La classe de CE2/CM1 fera-t-elle aussi partie du voyage ?*

Le projet n'est qu'au stade d'étude. Il va falloir beaucoup d'argent et Mme Galissier précise que si elle ne sent pas un soutien de la part des parents et une participation active (au niveau du temps), le projet sera avorté. En ce qui concerne la classe de CE2/CM1, elle ne fera pas partie du voyage s'il y en a un.

- *Les parents de MS/GS souhaitent que le cahier de liaison soit disponible dans les cartables de leurs enfants, cela leur permet de mettre des mots hors feuille volante car l'enfant risque d'oublier de la donner; de plus ils n'ont plus à disposition les mots de la semaine (horaires de la réunion des parents d'élèves, dates et horaires de sortie éventuelle)*

Mme Hepp précise qu'elle a déjà répondu à cette question lors de la réunion de rentrée. Il s'agit d'un choix pédagogique de ne pas remettre systématiquement le cahier dans le cartable des enfants. Le temps passé tous les jours à manipuler les cahiers est mis à profit pour des activités autrement plus enrichissantes pour les enfants (lecture d'histoires...).

L'enseignante ajoute qu'en maternelle, le dialogue reste privilégié avec les familles qui viennent très majoritairement déposer leur enfant directement en classe. Le matin, elle rencontre les familles et se rend disponible pour communiquer avec elles. Elle récolte ainsi les informations concernant chaque enfant.

Les trois familles qui ne viennent jamais à l'école (enfants fréquentant tous les jours le CLAE matin et soir) peuvent faire la demande, auprès de Mme Hepp, pour que le cahier soit déposé systématiquement dans le cartable de l'enfant. Il est à noter que la transmission des informations (orales et écrites) entre le CLAE (Audrey) et les enseignantes de l'école fonctionne très bien.

Mme Hepp précise qu'en cas de sortie ou événement exceptionnel, les cahiers sont remis dans les cartables quelques jours avant, pour rappel. Par ailleurs, comme précisé lors de la réunion de rentrée, les billets d'absence doivent être détachés du cahier et être conservés par les familles (à remplir en cas d'absence). Elle rappelle aux parents l'importance de signer les mots (seul moyen pour l'enseignante de s'assurer que l'information a bien été lue).

Dans tous les cas, pour des problèmes graves ou importants, un rendez-vous devra être pris avec l'enseignante et/ou la directrice.

- *Peut-on prévoir une visite de l'école pour les parents des nouveaux élèves ?
Dortoir, cantine*

Lors des inscriptions, une visite systématique est proposée. Cependant, l'an dernier la Directrice étant en congé maternité, elle ignore si la collègue remplaçante a effectué ces visites.

- *Comment est géré le PAI, pourquoi n'y a-t-il pas de médecin scolaire ?*

Notre secteur est découvert cette année, c'est-à-dire sans médecin scolaire. Nous avons une liste de médecins que nous pouvons joindre en cas d'urgence.

De ce fait, nous attendons de récupérer tous les PAI distribués et de les envoyer en même temps pour qu'ils soient validés.

S'il y avait une urgence, l'équipe n'attendrait évidemment pas le retour de ce PAI pour agir.

- *Pourquoi un enfant présentant des allergies alimentaires doit-il apporter son repas à la cantine ? Est-ce un problème de PAI ?*

NON TRAITE EN CONSEIL D'ECOLE

- *Des enfants n'ont pas pu accéder à leur choix pour les TAP du vendredi et sont donc en « temps libre », à quoi*

cela consiste t-il ?

Il y a un temps dirigé (45minutes) et un temps libre (45 minutes) avec le droit de jouer, de ne rien faire, de se détendre. Du matériel est mis à leur disposition.

- *Avez-vous le planning des activités prévues pour janvier ?*

Planning en cours de réalisation, il sera bouclé en novembre.

Une réunion pilotage bilan des TAP + projets a lieu 2 fois par an en présence d'un parent élu et un non élu, la directrice de l'ALAE et Mme Miranda ainsi que trois représentants de la mairie.

- *Pouvez-vous préciser les horaires pour la fin des TAP, à quelle heure pouvons-nous récupérer les enfants ? 16h30, 16h25 ?*

Précision des horaires par Mme ROMERO : Possibilité de récupérer son enfant à partir de 16h30.

- *Comment est géré l'encadrement des enfants suite à l'augmentation de l'effectif ? Pourquoi les enfants n'ont-ils pas d'activités à l'extérieur le matin ?*

Le PEDT a entraîné un allègement du taux de personnel. Même s'il y a plus d'enfants, le taux d'encadrement n'a pas augmenté. Possibilité aux beaux jours de les faire sortir un peu avant la classe pour désengorger la salle du clae. Proposition par la directrice d'utiliser l'espace informatique par les plus autonomes.

- *Peut-elle (AUDREY MIRANDA) assister au conseil d'école ?*

Elle représente le CLAE à l'école et les parents trouvent logique qu'elle participe au conseil d'école.

C'est la référente, le relai avec les parents mais en aucun cas elle ne dirige l'ALAE. Mme Roméro signale que sa présence ne fait pas parti de sa mission et qu'elle n'est pas encore tout à fait prête à cela. Les directrices de l'ALAE sont mesdames Barennes et elle-même. Audrey n'a pas fini sa formation.

Séance levée à 19h55.

La directrice
Mme Galissier

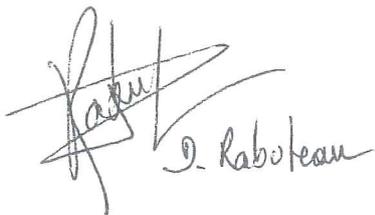


Les représentants de parents

Mr. Hernandez



M^{me} ROCHEFORT



J. Raboteau

La secrétaire de séance
Mme Bodier-Garcia

